

Le code de vie de l'école Henri-Julien.

Des règles à l'image de nos valeurs.

Afin de vivre en harmonie à l'école Henri-Julien, d'y trouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, tu as la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Il te servira à développer tes compétences sociales et à devenir un citoyen responsable.

Le code de vie s'applique à tout moment à l'école (en classe, à la cafétéria, sur le terrain de l'école, dans les corridors, dans le transport scolaire, etc.), lors des activités parascolaires et des sorties éducatives.

Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie éducatif dans la classe, à l'intérieur de l'école et sur le terrain de l'école. Les adultes s'engagent à être tes modèles en lien avec les valeurs proposées et à intervenir équitablement. Nous comptons sur ta collaboration et celle de tes parents afin de te soutenir dans l'application des valeurs de notre code de vie.

Valeurs	Règles	Comportements attendus	Raisons d'être
Persévérance	Je m'engage et je m'implique dans ma réussite scolaire.	Je suis présent.e, ponctuel.le et disponible aux apprentissages. J'apporte uniquement le matériel autorisé par l'adulte pour chacune de mes activités scolaires. Je me comporte de manière à favoriser un climat propice aux apprentissages. Je m'engage dans mes cours, je travaille de façon soutenue et je fais de mon mieux. J'accepte de faire des erreurs et de me reprendre. Je comprends que cela fait partie du processus d'apprentissage.	Ainsi... Je me donne toutes les chances d'apprendre et de m'améliorer. Je contribue à créer un climat propice à l'apprentissage et au travail. Je contribue à ma réussite scolaire.

Valeurs	Règles	Comportements attendus	Raisons d'être
Bienveillance	Je considère l'autre comme étant mon égal en acceptant sa diversité culturelle, religieuse, sexuelle et physique.	Je démontre de la collaboration en agissant calmement et en m'exprimant avec respect envers les autres (ton de voix, langage verbal et non verbal, etc.) J'interagis de façon positive avec les autres. Je gère mes conflits et je les règle de manière pacifique à travers mes paroles et mes gestes. Je respecte la vie privée des autres ainsi que leur intégrité physique et psychologique.	Ainsi... Je contribue à un climat de vie agréable où tout le monde a sa place. J'apprends à bien exprimer mes émotions et mes opinions.
Respect de l'environnement et embellissement	Je prends soin de l'environnement et du matériel.	J'adopte des comportements écoresponsables : récupérer, réutiliser et recycler. Je garde mon environnement propre. J'utilise de façon responsable tout ce qui est mis à ma disposition.	Ainsi... J'apprends à préserver la qualité de mon environnement. J'ai accès à davantage de matériel en bon état. Je participe activement à toutes les activités qui contribuent à l'embellissement de mon école.
Sécurité	J'adopte un comportement sécuritaire et responsable en tout temps.	Je me déplace calmement et de façon sécuritaire, en tout temps, en respectant mon environnement. J'utilise le matériel électronique aux endroits et aux moments permis. Je signale tout événement qui menace ma sécurité ou celle des autres.	Ainsi... Je contribue à la création d'un milieu de vie sécurisant.

Valeurs	Règles	Comportements attendus	Raisons d'être
Épanouissement personnel	Je m'engage à faire des choix favorisant le développement de ma santé et de mon estime personnelle.	Je tente de trouver un équilibre entre mes études, mes loisirs et mon travail. Je participe aux activités dans le but d'apprendre à me connaître à travers mes forces, mes goûts, mes intérêts et mes passions. Je porte des vêtements appropriés qui me permettent de réaliser toutes mes activités et qui respectent le code vestimentaire.	Ainsi... Je contribue à mon propre sentiment de bien-être. J'apprends à me connaître et à faire de bons choix.

À l'école Henri-Julien, toute manifestation de violence ou d'intimidation est interdite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

INTIMIDATION « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (L.I.P. Art 13, 1.1 O, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)	VIOLENCE « Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. » (L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)
---	---

BANQUE DE MESURES DE SOUTIEN, DE CONSÉQUENCES ET DE SANCTIONS

L'application des mesures de soutien, des conséquences et des sanctions s'effectuera à la suite de l'analyse :

- Le portrait et les besoins de l'élève ;
- De la nature et de la fréquence du comportement adopté ;
- De la gravité de l'événement qui repose sur :
 - Les conséquences de l'événement : l'impact et les torts causés ;
 - Le contexte de l'événement : l'ensemble des circonstances associées à l'événement.

Les interventions visent à mettre en lumière les besoins de l'élève, de déterminer les interventions les plus susceptibles de l'aider et de planifier des mesures de soutien.

Mesures de soutien	Mesures disciplinaires
· Avertissement · Rappel de la règle et du comportement attendu · Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève · Enseignement du comportement attendu · Renforcement du comportement attendu · Prendre du temps seul dans un endroit déterminé par l'adulte (décharge motrice) · Soutien au développement des habiletés sociales · Rencontre avec un.e adulte de l'école (enseignant.e, technicien.ne en éducation spécialisée, professionnel.le, direction d'école, etc.) · Communication et collaboration régulières avec le parent · Rencontre entre l'élève, son parent et un.e adulte de l'école · Réalisation d'un geste de réparation (doit demander du temps, des efforts et doit être en lien avec le geste posé) · Soutien offert à l'élève lors de l'accomplissement d'un geste de réparation · Réalisation d'un travail personnel en lien avec le comportement attendu · Feuille de suivis permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements · Référence à des services externes (organismes communautaires, CLSC, Répit-Conseil, etc.) · Soutien individuel à fréquence rapprochée · Contrat d'engagement de bon comportement · Mise en place d'un plan d'action ou d'un plan d'intervention scolaire · Implication des agents communautaires du SPVM · Utilisation du local des mesures alternatives · Utilisation du local sensoriel (apaisement) · Etc.	· Excuses verbales ou écrites · Réflexion par écrit · Reprise du temps perdu · Retrait de privilèges · Retrait temporaire d'une activité (heure du repas, pauses, etc.) · Retrait de classe ou d'un groupe · Déplacements limités, retardés ou supervisés · Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal · Remboursement ou remplacement du matériel · Travaux communautaires · Etc.
	Sanctions
	· Suspension interne · Suspension externe

Procédures et directives

1. Assiduité

A. Accueil et départ des élèves

- L'accueil des élèves se fait de 8 h 10 à 8 h 20. LE DÉBUT DES COURS EST À 8 H 20.
- L'entrée des élèves se fait par la porte donnant sur la cour de l'école (la porte P03).
- Après 8 h 20, tu dois obligatoirement passer par le secrétariat. Lorsque tu arrives, tu t'identifies en donnant ton nom et ton groupe et tu attends que l'on te remette un billet de retard que tu devras remettre à l'adulte à ton arrivée en classe.
- Les élèves qui mangent à l'extérieur à la période du dîner doivent s'assurer de revenir en classe à l'heure en après-midi. Le dîner à l'extérieur du territoire de l'école est un privilège qui peut être retiré en tout temps.
- La sortie des élèves se fait à 14 h 40, par la porte donnant sur la cour de l'école (la porte P03)., et tu dois quitter immédiatement le territoire de l'école et les environs.

B. Absences, retards et départs hâtifs

- Si tu t'absentes, que tu es en retard ou que tu dois bénéficier d'un départ hâtif, ton parent, ou ton.ta tuteur.trice, doit obligatoirement informer ton éducateur.trice (appel téléphonique, courriel ou mot à l'agenda).
- Si tes retards ou tes absences ne sont pas motivés, des mesures pourront être prises par les intervenant.e.s de ton groupe et/ou la direction (gradation des interventions).
- L'école est responsable de chaque élève. Si tu quittes l'école sans autorisation, des mesures seront prises par les intervenant.e.s de ton groupe et/ou la direction

C. Non-fréquentation scolaire

- La non-fréquentation scolaire, ou un taux d'absentéisme important, peuvent entraîner :
 - L'envoi d'un avis écrit de non-fréquentation à tes parents ou à ton.ta tuteur.trice.
 - La possibilité que tu sois convoqué.e à une rencontre à laquelle participera ton parent, ou ton.ta tuteur.trice, et un membre de la direction.
- Si la situation n'est pas rétablie, un signalement à la DPJ sera fait comme l'indique la Loi sur l'instruction publique.

2. Code vestimentaire

A. L'uniforme officiel de l'école inclut :

Chandail à manches longues, t-shirt ou hoodie avec le logo de l'école.

- Pantalon, jupe ou bermuda uni noirs (sans déchirure et sans logo).
- Seule une veste ou un chandail de couleur noire unie (avec ou sans capuchon et avec ou sans fermeture éclair) sont permis dans les classes.
- Seul un logo inférieur à la grosseur d'une main sera autorisé sur ces vêtements : pantalon, jupe, bermuda, veste et chandail.
- **Le port du chandail de l'uniforme est obligatoire, et ce, même si une veste ou un chandail noir est porté.**
- Sous le chandail de l'uniforme, il est permis de porter un t-shirt ou un chandail à manche longue s'il est noir, blanc ou gris et s'il est de couleur unie.
- Le chandail bleu est porté seulement pendant le cours d'éducation physique.
- Le pantalon, la jupe, le bermuda et le short doivent être portés ainsi : au-dessus du fessier (on ne doit pas voir ce qui est porté sous les vêtements) et à 5 centimètres au-dessus du genou.
- L'élève qui se présente à l'école sans son uniforme réglementaire pourrait être retourné à la maison afin de se changer avant de revenir à l'école.

B. Le port de l'uniforme :

- L'uniforme doit être propre et porté adéquatement en tout temps dès l'entrée sur la cour de l'école.
- L'ÉLÈVE DOIT ARRIVER ET QUITTER L'ÉCOLE EN LE PORTANT (chandail de l'uniforme et pantalon noir).
- Le chandail doit couvrir la taille.
- Aucune modification aux vêtements de l'école (T-shirt et hoody) n'est acceptée.

C. Par mesure de sécurité :

- Seules les sandales attachées à la cheville et possédant une semelle antidérapante sont acceptées.
- Mon sac d'école, mon sac à bandoulière, ma sacoche, mon couvre-chef, mes vêtements extérieurs tels mon manteau, mes souliers mouillés et mes bottes d'hiver doivent être laissés dans mon casier avant d'entrer en classe.
- Mes vêtements et mes accessoires ne doivent pas porter atteinte à l'intégrité d'une personne (discriminatoire : sexisme, racisme, etc.), avoir des mots ou des dessins à caractère sexuel, faire allusion à la drogue, à l'alcool, présenter des signes de violence, être associés à un phénomène de gang, etc.
- Les interdits :
 - Souliers à talons hauts
 - Souliers ou bottes à caps d'acier
 - Chaîne accrochée au pantalon
 - Chaîne de cou à gros médaillon
 - Fourche dans les cheveux

D. Au gymnase

- **Voici l'uniforme en éducation physique :**
 - Le t-shirt bleu avec le logo de l'école
 - Le short de sport de l'école Henri-Julien
 - Un pantalon de sport opaque
 - Les chaussures de course
 - Les bandeaux et poignets en ratine sont permis
- **Les interdits au gymnase :**
 - Torse nu
 - Nourriture, gomme et breuvage
 - Bijoux
 - Couvre-chef (casquette, tuque, foulard, bandeau, *wave-cap*, etc.)
 - Cellulaire et écouteurs
 - Bottes d'hiver ou chaussures mouillées
 - Camisole

3. Sécurité

- La sécurité de chaque personne sur le territoire de l'école est primordiale. Dès que tu entres au secrétariat, tu dois t'arrêter et t'identifier à la secrétaire.
- Pour assurer un climat sain et sécuritaire, le chamaillage et le tirailage ne sont pas tolérés à l'école.
- Tu ne dois pas circuler sur le territoire de l'école (cour et bâtisse) en patins à roues alignées, en planche à roulettes, à bicyclette ou avec tout autre objet sur roues.
- Seul le cadenas prêté par l'école est autorisé sur les casiers.
- Tout élève qui circule dans l'école doit obtenir préalablement l'autorisation d'un adulte.
- Pour la sécurité des lieux, les bouteilles de verre sont interdites.

4. Nourriture et breuvage

- Tu dois manger et boire dans les cafétérias ou aux tables de pique-nique dans la cour de l'école. Aucune nourriture et boisson ne sont tolérées ailleurs sur les étages (incluant les corridors et les escaliers), à l'exception du moment de la collation en classe.
- L'école Henri-Julien valorise les saines habitudes alimentaires. Il est donc interdit de consommer des boissons énergisantes sur le territoire de l'école.

5. Appareils électroniques

- L'utilisation des téléphones cellulaires, des écouteurs et de tout autre appareil mobile personnel est interdite du début à la fin de la journée de classe, y compris durant les pauses et l'heure du dîner. Cette interdiction s'applique à l'ensemble du terrain de l'établissement, sauf exception pour des raisons pédagogiques ou de santé, ou pour des besoins particuliers.
- Ils devront être déposés dans une boîte dans ta classe, prévu à cet effet.
- Si tu ne respectes pas ces règles, tu devras en assumer les conséquences.

6. Stationnement de l'école

- Le stationnement de l'école est strictement réservé aux membres du personnel de l'école. En aucun cas, il n'est permis à un élève d'y stationner son véhicule. Les élèves doivent donc utiliser les rues avoisinantes.
- Le stationnement n'est pas disponible à des fins récréatives.

7. Retour d'une suspension

- Lors d'un retour à l'école, avec ou sans parents, à la suite d'une suspension
 - Tu te présentes au secrétariat à la date et à l'heure prévue.
 - Tu ne dois pas te présenter dans la cour d'école avant ton rendez-vous.
 - Tu donnes ton nom au secrétariat et tu attends qu'un.e intervenant.e vienne te chercher.

8. Passage primaire-secondaire

- Les élèves de première secondaire doivent demeurer sur le territoire de l'école au moment du dîner.

9. Récréation

- La récréation se déroule dans l'école ou sur son territoire uniquement.

10. Langage

- Lorsque tu t'adresses à un adulte de l'école, le vouvoiement est de mise.

11. Perte ou vol d'objets

- L'école Henri-Julien n'est pas responsable des objets personnels perdus ou volés sur son territoire. Le vol pourra être porté à l'attention des policiers par la personne concernée.
- En cas de perte d'un manuel, l'école t'en procurera un nouveau aux frais de ton parent ou de ton.ta tuteur.trice.

12. Fouille

- Afin d'assurer un climat sécuritaire dans l'école, la direction se réserve le droit de te fouiller en tout temps et peut mandater deux intervenant.e.s de l'école pour le faire. Cette mesure inclut aussi la fouille de ton casier et de tes effets personnels.
- Le matériel saisi sera remis à un membre de la direction. Une plainte pourrait être déposée auprès du Service de Police de la Ville de Montréal.
- LE REFUS D'UNE FOUILLE pourrait entraîner une suspension.

13. Consommation d'alcool et de drogue

- Afin de favoriser un climat de travail sain et de saines habitudes de vie, tu dois te présenter à tes cours à jeun et disponible pour apprendre. Dans le cas contraire, des mesures seront prises par les intervenant.e.s de l'école afin de te soutenir dans une approche de réduction des méfaits

Formulaire d'acceptation

J'ai pris connaissance du code de vie, des procédures et des directives et je m'engage à les respecter.

Signature de l'élève : _____

J'ai pris connaissance du code de vie, des procédures et des directives et je consens à soutenir l'école dans leur application.

Signature de l'autorité parentale : _____